

<p><u>Nombre de Conseillers</u> : En exercice : 37 Présents : 34 Pouvoirs : 2 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0</p> <p>N° CC 106 /2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 14 mars à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes d'Eloise, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 mars 2017</p> <p>Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estélie LACHENAL, Christine VIONNET, Sylviane STOLL</p> <p>Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, Andre-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD</p> <p>Pouvoirs Mme Corine GUISEPPI donne son pouvoir à M. Michel BOTTERI, Jean VIOLLET donne son pouvoir à Mme Sylviane STOLL</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>M. Jean Paul FORESTIER a été élu secrétaire de séance</p>
---	---

Objet : SMECRU

Vu les modifications statutaires du SMECRU,

Considérant que les Communautés de Communes du Val des Usse, de la Semine et du Pays de Seyssel étaient adhérentes au SMECRU, compétent en matière de gestion de rivières et des milieux humides.

Il est proposé au Conseil Communautaire, en se substituant aux trois Communautés de Communes précédemment nommées, d'adopter la modification statutaire n°6 du SMECRU, d'adhérer au SMECRU dans les conditions prévues aux statuts du syndicat.

Conformément à la règle de répartition des sièges prévus à l'article 5 des statuts du SMECRU, la Communauté de communes Usse et Rhône bénéficierait de 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants au Comité syndical ; sièges pour lesquels il faudra en cas de décision d'adhésion, procéder à une élection des délégués.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré

- adhère au SMECRU en lieu et place des Communautés de Communes du Val des Usse, de la Semine et du Pays de Seyssel fusionnées
- adopte la modification statutaire du SMECRU N°6,
- désigne les 5 délégués titulaires : Mme Nadine ESCOLA, Mrs Patrick BLONDET, Jean Yves MACHARD, André BOUCHET et Louis CHAMONTET
- et 5 délégués suppléants: Mrs Stéphane BRUN, Gilles PILLOUX, Bernard CHASSOT, Alain CHAMOSSET, Grégoire LAFVERGES.

Le Président
Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Paul RANNARD



